

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 15-001370 / 69130479  
IUB Engineering SA, succursale de Belfaux, 1762 Givisiez  
Intervention lors de problème technique ou d'accident sur les chantiers de:  
CFF Ligne 150, 4<sup>e</sup> voie Lausanne-Renens (VD), tunnels de Ligiers (BE),  
Mt Terri et Mt Russelin (JU)  
Besoin urgent, Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
12 H  
01.07.2015–30.11.2017 (Nouveau permis)

### Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 15-000750 / 72932810  
Pall International Sàrl, 1700 Fribourg  
Département Finance/comptabilité: bouclements trimestriels des filiales PALL  
Corporation en Europe  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
8 H, 4 F  
01.08.2015–31.07.2018 (Nouveau permis)
- 15-001611 / 67973148  
Lam Research International Sàrl, 2000 Neuchâtel  
Customer service (help desk technique): réception des appels de leurs clients  
en Europe et dans le monde  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H  
01.09.2015–31.08.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 juillet 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail